



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Judi 18 décembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

### CONVOCAATION

Date	11/12/2014
Affichage	11/12/2014

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	32

### THEME : TRAVAUX 8.

**OBJET** : CREATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR LES CONSIGNES AUTOMATISEES DU CHAMP DE MARS.

### Etaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

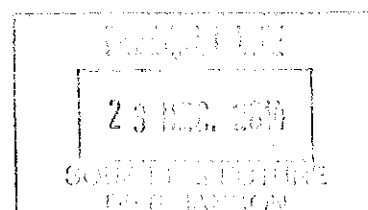
### Etaient Représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

### Absents-Excusés :

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Aurélie POYAU.

La présente délibération vise à créer les tarifs des consignes automatisées mises en place dans le cadre des travaux d'aménagement du Champ de Mars.

En effet, lors de la conception de cet espace dédié aux piétons, aux motards et aux automobilistes, il a été envisagé d'installer des consignes automatisées permettant de déposer des affaires personnelles dans un endroit sécurisé. Ces consignes seront pilotées par un automate comprenant un terminal de paiement par carte bancaire. Elles seront abritées dans le même édicule que les caisses du stationnement.

Le prestataire retenu pour la fourniture et l'installation de ces consignes est la société Ride & Relax, entreprise hébergée à la pépinière d'entreprises Altipolis. Cette société a été retenue dans le cadre du programme européen Leader pour le développement et l'expérimentation de ce concept de consignes automatisées.

Pour la première année d'utilisation, les tarifs suivants sont proposés :

- Première heure à 1,00 €
- Au-delà de la première heure : tarif de 1 centime d'euro par minute soit 0.01€/mn

Le régisseur des droits de place, des bornes de camping-cars et des toilettes publiques sera chargé du suivi de la consigne et du relevé périodique des paiements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ces nouveaux tarifs ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame KHALIFA Daphné n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 23 DEC. 2014  
PUBLIÉ LE 23 DEC. 2014  
NOTIFIÉ LE 24 DEC. 2014

Le Maire,  
Gérard FROMM

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'Mairie de BRIANÇON' and a central emblem. The signature is written over the seal and extends to the left.